

Le 2 août 2018

Monsieur Wayne Easter, président
Comité permanent des finances (FINA)
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
a/s : DavidAGagnon, greffier du Comité permanent des finances
Tél.p: 613-992-9753; courriel2- FINA@parl.gc.ca

Objet : Recommandation prébudgétaire pour les nouvelles priorités en matière de dépenses et de revenus fiscaux

Mesdames et Messieurs les membres du FINA,

Je suis d'avis que tout le monde devrait contribuer de façon proportionnelle à l'économie canadienne en échange des avantages d'être un Canadien. Lorsque je réfléchis au budget de 2019-2020, j'entretiens des inquiétudes au sujet de ce qui suit :

1. le non-retour à un budget équilibré pour soutenir les futurs ralentissements économiques
2. la disparité croissante des revenus
3. la diminution de l'abordabilité du logement, du moins dans certains centres urbains
4. le problème apparemment grandissant de la santé mentale et l'effet que la maladie mentale a sur les personnes qui en sont atteintes, les membres de leur famille et la collectivité environnante.

Voici la liste des prélèvements recommandés qui, à mon avis, sont proportionnels et devraient aider à régler les problèmes susmentionnés. Je gagnais un revenu supérieur à la moyenne et je paierais plus d'impôt, mais je crois que cela est convenable.

1. Imposition partielle des gains excédentaires sur la résidence principale, autres revenus tirés du logement

Dans certains grands centres urbains, on constate un problème d'abordabilité et je ne connais aucun plan durable au niveau fédéral, provincial ou municipal qui permette de le régler. Certains ont eu la « chance » d'investir quand ils l'ont fait, mais d'autres masquent de la spéculation ou une location sans en déclarer les revenus.

Le FINA devrait recommander que le budget :

- a. **Exige la déclaration électronique à l'ARC des revenus de location touchés par Airbnb et des entreprises équivalentes.** Les institutions financières s'occupent déjà de beaucoup de déclarations fiscales et, étant donné la croissance du phénomène Airbnb, ces organisations devraient en faire autant, pour deux raisons : garantir le paiement de l'impôt sur le revenu et, dans l'idéal, réduire la perte d'accès à des logements locatifs.
- b. **Imposer une partie des gains en capital nets sur la résidence principale réalisés sur les augmentations supérieures à un certain pourcentage de l'inflation annuelle du coût du logement dans un secteur particulier pendant la période de détention, lorsqu'une maison se vend plus d'un million de dollars (ou un autre montant approprié).** Échelonnée, une telle mesure serait graduelle et aurait un effet dissuasif sur les transactions immobilières de vente-achat qui font grimper le coût du logement. Pour ceux qui ont réalisé des gains bien

au-dessus de la moyenne, un certain pourcentage (5 %?) de cet excédent semblerait raisonnable.

- c. **Exiger que l'ARC recueille de l'information sur la fréquence du roulement des résidences principales et aviser tous les contribuables qu'ils doivent conserver des registres des dépenses en capital.** Même si je comprends qu'une partie de l'impôt au titre des gains en capital est déjà perçue sur une augmentation nette de la valeur d'une résidence principale lorsqu'elle est vendue au cours d'une année, certaines preuves anecdotiques donnent à penser que des Canadiens utilisent cette stratégie d'investissement à répétition après une année et il semblerait que cette stratégie n'est pas assujettie aux montants appropriés d'impôt.

2. **Garantir que les citoyens canadiens paient les infrastructures qu'ils peuvent utiliser**

Il y a eu une augmentation de la mondialisation, non seulement en termes économiques, mais aussi en ce qui concerne l'endroit où les gens vivent. Les Canadiens raisonnables devraient être prêts à contribuer à l'entretien des infrastructures quand ils ne sont pas au pays. Les gens qui vivent à l'extérieur du Canada pendant de longues périodes, mais moins qu'un certain nombre de jours, ont accès à 100 % des soins de santé au Canada (à certaines conditions) et à d'autres avantages. Les citoyens canadiens qui vivent en permanence à l'extérieur du Canada ne paient pas d'impôt ou n'ont pas accès aux soins de santé et à d'autres services gouvernementaux, mais bénéficient d'un passeport canadien qui leur donne le droit de revenir en permanence au Canada, d'y réélire résidence rapidement et facilement, en ayant accès à des soins de santé de qualité, gratuits ou relativement bon marché (et leurs enfants qui sont nés ici profitent d'avantages semblables), ainsi qu'à des mesures de protection qui peuvent coûter cher.

Les États-Unis imposent le revenu mondial de leurs citoyens, même s'ils ne sont pas des résidents, en vertu de la *Foreign Account Tax Compliance Act*. Je ne recommande pas une *FATCA* nord, même s'il y a des raisons de la justifier également au Canada. Par exemple, un avocat spécialisé en valeurs mobilières très respecté, qui gagnait plus d'un demi-million de dollars par année, a annoncé, il y a quelques années, que sa femme et lui prenaient leur retraite et qu'ils passeraient la moitié de l'année dans le sud des États-Unis. Bien qu'ils paient la totalité de l'impôt sur le revenu et qu'ils n'utilisent pas autant les routes, les égouts et d'autres services que les gens qui vivent à plein temps au Canada, les « Snowbirds » versent une contribution proportionnellement moins élevée (je crois qu'on pourrait le démontrer) pour l'entretien des infrastructures fédérales, provinciales et municipales au Canada comparativement à leurs compatriotes qui restent au pays.

- **Si les « Snowbirds » font la moitié de leurs dépenses aux États-Unis, ils contribuent à 50 % de la taxe de vente aux États-Unis et aident à créer et garder des emplois pour les Américains.**
- **Chez nous au Canada, on peut soutenir que ces « Snowbirds » :**
 - **dépendent seulement 50 % par année pour les travailleurs canadiens (et les taxes et impôts que les travailleurs paient) comparativement aux personnes qui vivent à plein temps au Canada**
 - **peuvent demander jusqu'à 100 % des prestations payées par les contribuables canadiens (p. ex. soins de santé et services de police).**

Les citoyens canadiens qui ne sont pas des résidents à plein temps devraient comprendre qu'ils doivent aider à payer les infrastructures du Canada qu'ils peuvent utiliser. Ils n'achètent pas de biens et services au Canada et ne créent pas/n'entretiennent pas/ne paient pas de montant pour les emplois des autres Canadiens et des infrastructures canadiennes en général. Si les Canadiens

passent 100 % de leur vie à l'extérieur du Canada, ils peuvent revenir gratuitement pour profiter à 100 % des avantages de la vie au Canada, malgré une courte période d'attente dans le cas des soins de santé.

Le FINA devrait recommander :

a. **L'imposition d'une taxe ou d'un prélèvement chez les particuliers qui choisissent de vivre à l'extérieur du Canada pendant plus de 90 jours par année, mais qui demeurent des résidents du Canada.** Même s'ils utilisent moins les infrastructures canadiennes, et paient de l'impôt sur le revenu, un prélèvement supplémentaire pour ces Canadiens est juste et :

- graduel (on peut conclure que l'avocat susmentionné était bien rémunéré et qu'il avait probablement plus que les autres les moyens de vivre à l'étranger pendant des périodes prolongées);
- pourrait être administré grâce aux exigences relatives à la sécurité du territoire national et aux percées technologiques qui ont automatisé la saisie des données sur les Canadiens qui franchissent les frontières. Si 100 000 Canadiens (à l'exclusion des étudiants âgés de moins de 25 ans, des militaires et d'autres catégories sélectionnées) passaient de trois à six mois (en moyenne, 1,5 mois de plus que trois mois) à l'étranger chaque année, un prélèvement de 500 \$ par personne ne serait pas onéreux et donnerait 75 millions de dollars.

Les personnes à faible revenu qui doivent vivre ailleurs pour des raisons de santé (ou qui doivent s'occuper de membres de leur famille à l'extérieur du pays pendant une période) pourraient payer un montant minimum ou pourraient en être dispensées.

b. **Appliquer une exigence supplémentaire en matière d'« assurance » aux personnes qui déménagent en permanence à l'extérieur du Canada ou pendant des périodes de plus de six mois.** On s'est posé des questions au sujet des coûts, du risque et des autres répercussions qui surviennent quand il faut faire sortir des personnes qui ont choisi de voyager ou de vivre, pour des raisons qui ne sont pas humanitaires, dans des pays connus comme étant dangereux, et des personnes qui utilisent leur citoyenneté comme passeport de complaisance. Je serais prête à payer un tel impôt – qui pourrait être un montant fixe de 500 \$ environ par année ou en fonction du revenu – puisqu'il indiquerait aux responsables du gouvernement canadien (et aux travailleurs d'urgence/soldats si la situation devenait aussi grave) que le Canada, ma citoyenneté et ce qu'ils faisaient en mon nom comptent pour moi. Les militaires canadiens, le gouvernement et les travailleurs de l'aide associés à des groupes réputés seraient exonérés puisqu'ils comptent parmi les meilleurs ambassadeurs du Canada et des Canadiens.

c. **Exiger la déclaration de la valeur courante des REER (et autres régimes procurant des avantages fiscaux) à l'ARC, en plafonnant leur valeur totale agrégée (et la valeur totale des CELI d'un contribuable) à, disons, tout au plus 5 millions de dollars (ajustés annuellement pour tenir compte de l'inflation) ou un autre montant par contribuable et par type de régime, et exiger que les montants en sus du seuil établi soient calculés dans le revenu et imposés pendant un nombre approprié d'années (pour les CELI, cela consisterait simplement à retirer le montant du CELI pour mettre fin aux autres économies à l'abri de l'impôt).** On sait que la valeur du REER de certaines personnes s'élève à des centaines de millions de dollars et je ne crois pas que les contribuables canadiens s'attendaient à ce que le paiement de l'impôt soit reporté sur de tels montants pendant des périodes extrêmement longues.

d. **Examiner et ajuster le seuil des paiements de retraite à 65 ans pour garantir que le RPC repose toujours sur des assises solides pendant 75 ans (comme par le passé) et gérer les**

augmentations de la SV et du SRG en fonction de la durée de vie plus longue et pour obtenir des résultats intergénérationnels plus équitables. L'augmentation de ce seuil doit être graduelle étant donné la prolongation de la durée de vie et parce qu'aucun changement n'a été apporté au seuil établi à 65 ans pendant de nombreuses années. Le gouvernement en place et tous les partis devraient avoir le courage de faire ce qui est juste.

3. Autres questions

a. Priorités en matière de dépenses

Comme je l'ai souligné au départ, je suis d'avis que les revenus provenant des prélèvements susmentionnés devraient être appliqués directement à l'équilibre du budget, à la santé mentale et aux logements abordables. Dans l'idéal, les mesures d'imposition et de dépense devraient aider à redresser une partie du problème lié à la disparité des revenus.

b. Audiences de l'ARC

Le FINA devrait tenir des audiences sur certains des dossiers de vérification des petits contribuables qui ont « déraillé » et qui auraient pu être réglés avec un bien meilleur processus. Les petits contribuables possèdent moins d'expérience en matière de fiscalité, ont moins d'argent pour payer des avocats et des comptables fiscalistes et sont moins bien outillés pour faire sortir de l'argent à l'étranger. Les deux cas qui ont été portés à ma connaissance sont non seulement une grande source de stress pour les contribuables, mais encore l'injustice, lorsque des contribuables plus riches peuvent « en venir à un arrangement », a un effet négatif sur les contribuables canadiens qui sont honnêtes. Quand des personnes mettent en doute l'équité du système fiscal, pas seulement parce qu'on admet en général que les riches s'en tirent mieux que les pauvres, la nature volontaire du système fiscal du Canada est en péril. Et il s'agit là d'un terrain glissant.

Je me ferais un plaisir de discuter de ces propositions et j'espère qu'elles seront prises en considération dans les recommandations du Comité des finances et dans le budget de 2019-2020. Si les recommandations n'étaient pas adoptées, il serait utile qu'une section du rapport du FINA en indique les raisons.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

c.c. bill.morneau@canada.ca; fin.financepublic-financepublique.fin@canada.ca; julie.dabrusin@parl.gc.ca